

# NOTE SYNTHETIQUE SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 ET LES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Conseil Communautaire du 2 avril 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les budgets doivent être accompagnés d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité. Cette note doit être mise à la disposition du public et mise en ligne sur le site internet de la CCAM.



Communauté de Communes  
de l'Agglomération Migennoise

La vie comme vous l'aimez !



## BUDGET PRINCIPAL 2024

### 1/ Données synthétiques sur la situation financière de la Communauté de Communes

Population totale de la CCAM : source INSEE						
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
15 168	15 223	15 311	15 374	15 316	15 223	15 175

La population DGF de LA CCAM :						
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
15 430	15 468	15 545	15 599	15 540	15 435	15 390

### Analyse des ratios de la Communauté de Communes :

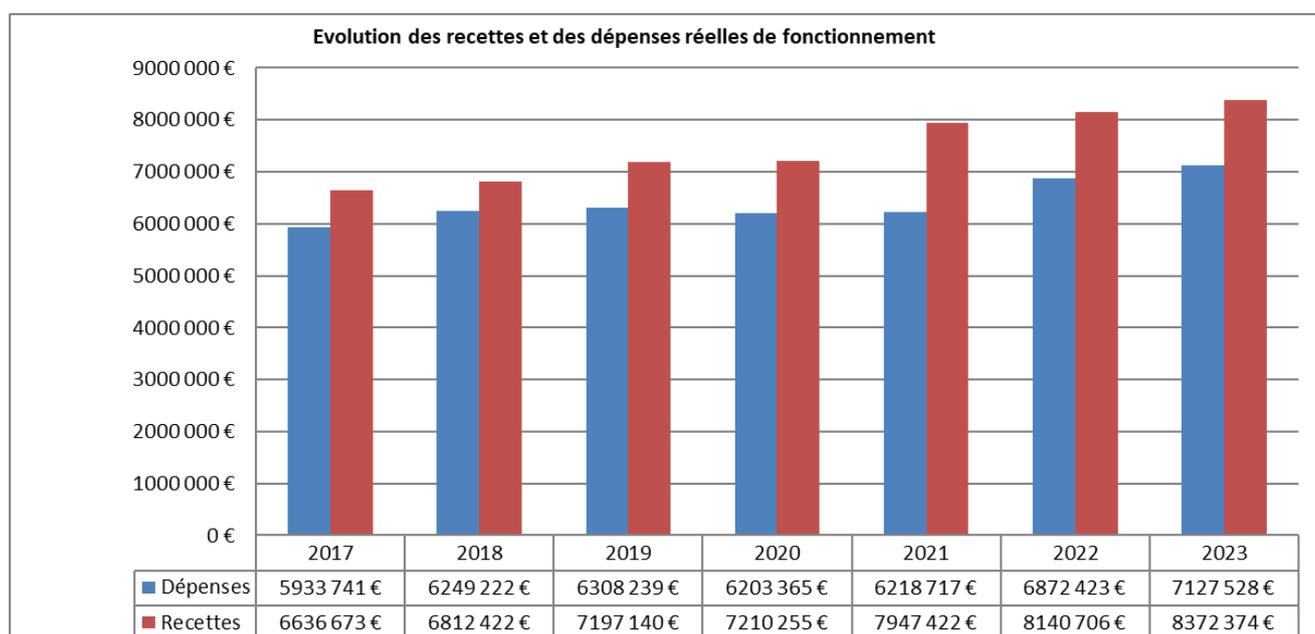
#### ❶ Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
385 €	404 €	406 €	398 €	400 €	445 €	463 €

#### ❷ Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
430 €	440 €	463 €	462 €	511 €	527 €	544 €

Ces 2 ratios, permettent de constater que les recettes réelles de fonctionnement restent supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement, grâce à la maîtrise des dépenses et ce depuis plusieurs années.



### ③ Produit des impositions directes / population :

2017*	2018	2019	2020	2021	2022	2023
326 €	327 €	339 €	340 €	231 €	230 €	185 €

\* Augmentation des recettes due à la FPU

La diminution du ratio ces trois dernières années est liée à la diminution des impôts perçus par les intercommunalités avec la suppression de la taxe d'habitation et la réduction des impositions de la CVAE qui ont été compensées par le reversement de la TVA par l'Etat (voir ci-après).

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives dépend désormais de l'évolution de l'inflation (IPCH) constatée entre novembre N-2 et novembre N-1. Elle est fixée à 3.9% en 2024 (contre 7.1 % en 2023 et 3.4 % en 2022).

Ainsi, une Communauté de Communes qui n'augmente pas ses taux, peut percevoir davantage d'impôts locaux à population égale mais dans une très faible proportion.

### Evolutions des bases et des taux

	Bases effectives 2017	Bases effectives 2018	Bases effectives 2019	Bases effectives 2020	Bases effectives 2021	Bases effectives 2022	Bases effectives 2023	% évolution
Taxe habitation	16 003 736	16 160 851	16 517 184	16 781 635		1 152 541	1 408 760	22,23%
Taxe foncière bâtie	16 986 108	17 111 192	17 370 928	17 840 342	16 547 297	17 199 336	18 247 031	6,09%
Taxe foncière non bâtie	213 321	215 399	219 874	221 857	220 585	229 509	245 602	7,01%
Cotisation foncière des entreprises	4 509 394	4 989 982	4 916 024	5 205 674	4 173 418	4 251 340	4 430 666	4,22%

En 2022, il faut noter la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales et sa compensation par une fraction de TVA.

De plus, depuis 2021, la loi de finances avait réduit de manière significative la valeur locative des établissements industriels pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe foncière sur le bâti (TFB) ;

Taux d'imposition	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023
Taxe sur les Propriétés Foncières Bâties :	8.62 %	8.62 %	8.62 %
Taxe sur les Propriétés Foncières Non Bâties :	20.85 %	20.85 %	20.85 %
Cotisation foncière des entreprises (taux de CFE unique correspondant au taux moyen pondéré suite au passage en fiscalité professionnelle unique)	24.55 %	24.55 %	24.55 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		9,20%	9,20%

Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis 2017.

En 2023, suite à la réforme relative à la taxe d'habitation, il a fallu voter le taux de taxe d'habitation qui s'applique sur les résidences secondaires.

### ⑤ Dépenses d'équipement brut / population :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
73 €	63 €	60 €	133 €	161 €	95 €	149 €

Ce ratio évalue l'investissement de la Communauté de Communes réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable.

⑥ Encours de la dette/population :

L'encours de la dette représente la somme que la CCAM doit aux banques chaque fin d'année :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours	2 586 344	2 271 308	2 561 539	2 261 444	3 366 410	3 048 073	3 513 482
Population	15 430	15 468	15 545	15 599	15 540	15 435	15 390
	168 €	147 €	165 €	145 €	217 €	197 €	228 €

Certains emprunts ne sont pas réalisés lorsque les opérations ne sont pas faites et qu'elles sont reportées.

Endettement pluriannuel au 1er janvier

**BUDGET SERVICES GENERAUX**

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	391 142,05 €	48 551,44 €	342 590,61 €	0,00 €	0,00 €	3 048 072,77 €
2024	397 567,12 €	54 508,70 €	343 058,42 €	0,00 €	0,00 €	3 513 482,16 €
2025	393 029,80 €	47 850,89 €	345 178,91 €	0,00 €	0,00 €	3 170 423,74 €
2026	376 693,06 €	41 051,64 €	335 641,42 €	0,00 €	0,00 €	2 825 244,83 €
2027	315 862,58 €	35 463,74 €	280 398,84 €	0,00 €	0,00 €	2 489 603,41 €
2028	262 762,78 €	31 462,17 €	231 300,61 €	0,00 €	0,00 €	2 209 204,57 €
2029	253 720,84 €	28 155,69 €	225 565,15 €	0,00 €	0,00 €	1 977 903,96 €
2030	248 814,24 €	24 855,48 €	223 958,76 €	0,00 €	0,00 €	1 752 338,81 €
2031	241 059,04 €	21 602,40 €	219 456,64 €	0,00 €	0,00 €	1 528 380,05 €
2032	207 742,21 €	18 456,36 €	189 285,85 €	0,00 €	0,00 €	1 308 923,41 €
2033	167 592,64 €	15 717,68 €	151 874,96 €	0,00 €	0,00 €	1 119 637,56 €

Ce tableau tient compte des derniers emprunts réalisés pour la maison de santé à hauteur de 1 198 000 € + 476 000€ soit 1 676 000 €.

La structure de la dette est composée de 18 emprunts à taux fixe. Ces taux garantissent à la CCAM **une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques.**

En 2024, **une augmentation de notre capacité d'emprunt est proposée** afin de financer nos investissements.

<u>Capacité de désendettement</u>							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement	5 933 741,28 €	6 249 221,79 €	6 308 238,53 €	6 203 364,69 €	6 218 717,00 €	6 872 422,70 €	7 127 528,02 €
Recettes réelles de fonctionnement	6 636 672,90 €	6 812 422,01 €	7 197 139,88 €	7 210 255,20 €	7 947 422,11 €	8 140 706,34 €	8 372 374,35 €
Epargne brute (R-D)	702 931,62 €	563 200,22 €	888 901,35 €	1 006 890,51 €	1 728 705,11 €	1 268 283,64 €	1 244 846,33 €
Encours de la dette (capital restant dû au 31/12)	2 586 343,93 €	2 271 307,73 €	2 561 539,00 €	2 261 443,64 €	3 366 409,92 €	3 048 073,00 €	3 513 482,00 €
<b>Capacité de désendettement en année (encours de dette/épargne brute)</b>	<b>3,68</b>	<b>4,03</b>	<b>2,88</b>	<b>2,25</b>	<b>1,95</b>	<b>2,40</b>	<b>2,82</b>

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière.

Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

La capacité de désendettement de la CCAM est bonne.

7 DGF (dotation globale de fonctionnement) / population DGF :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
21,37 €	59,43 €	58,36 €	58,11 €	58,30 €	58,88 €	59,64 €	61,08 €

Ce ratio montre la stabilité de la DGF par habitant et donc du niveau de financement de l'Etat à l'habitant sur ces dernières années.

En 2017, ce ratio augmente du fait de la DGF bonifiée suite à la modification des statuts de la Communauté de communes. De nouvelles prises de compétences lui ont, en effet, permis d'augmenter les recettes provenant de la DGF.

En 2023, la DGF a augmenté d'environ 19 500 euros.

8 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
26%	28%	29%	28%	29%	28%	29%

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité. Ce ratio est relativement stable.

9 La marge d'autofinancement : (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
94%	96%	92%	90%	82%	88%	89%

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la Communauté de Communes à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la collectivité peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt.

2/ Liste des concours attribués par la communauté de Communes sous forme de subventions en 2023

Organisme bénéficiaire	Fonction	Montant €
Association des Centres de loisirs du Migennois	421-1	310 112 €
Office Inter Communal des Sports	411-3	20 000 €
Office du tourisme	95-1	68 833 €
Association centre maternel Croix rouge (crèche)	422	55 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>453 945 €</b>

### 3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2023

	Budget Principal	Budget Assainissement	Budget déchets	Sous total	Budget PAIC	Budget PACB	Consolidation des résultats
<b>Fonctionnement</b>							
Recettes	8 416 064,43 €	1 835 354,33 €	2 486 997,07 €	12 738 415,83 €	24 582,20 €	1 881 509,35 €	
Dépenses	7 541 528,02 €	1 777 886,69 €	2 362 028,74 €	11 681 443,45 €	24 582,20 €	1 881 509,35 €	
Résultats de l'exercice	874 536,41 €	57 467,64 €	124 968,33 €	1 056 972,38 €	0,00 €	0,00 €	
Résultat antérieur reporté	2 547 579,04 €	1 403 755,22 €	872 510,28 €	4 823 844,54 €	0,00 €	0,00 €	
Résultat de fonctionnement	3 422 115,45 €	1 461 222,86 €	997 478,61 €	5 880 816,92 €	0,00 €	0,00 €	
<b>Investissement</b>							
Recettes	2 776 084,14 €	755 413,92 €	678 486,23 €	4 209 984,29 €	2 060,87 €	1 848 729,10 €	
Dépenses	1 324 883,98 €	688 749,26 €	451 861,99 €	2 465 495,23 €	2 060,87 €	1 850 213,66 €	
Résultats de l'exercice	1 451 200,16 €	66 664,66 €	226 624,24 €	1 744 489,06 €	0,00 €	-1 484,56 €	
Résultat antérieur reporté	-1 027 795,40 €	28 933,96 €	-73 242,51 €	-1 072 103,95 €	0,00 €	10 370,90 €	
Solde des restes à réaliser	-806 591,79 €	-290 513,49 €	-147 623,71 €	-1 244 728,99 €	0,00 €	0,00 €	
Excédent /Besoin de financement	-383 187,03 €	-194 914,87 €	5 758,02 €	-572 343,88 €	0,00 €	8 886,34 €	
Solde définitif au 31/12/2023	3 038 928,42 €	1 266 307,99 €	1 003 236,63 €	5 308 473,04 €	0,00 €	8 886,34 €	5 317 359,38 €

### 4/ Liste des organismes pour lesquels la Communauté de Communes

#### a) ...détient une part de capital

- Crédit Agricole Région Bourgogne
- Agence Economique Régional Bourgogne Franche Comté
- SEM Yonne Equipement

#### b) ... a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme

NOM	OBJET	NATURE JURIDIQUE	NATURE ET MONTANT DE L'ENGAGEMENT FINANCIER
Centre de Loisirs du Migennois (ACLM)	Développement socio-éducatif des enfants et jeunes	Association loi 1901	Subvention 2023 : 310 112€
Office Intercommunal des Sports (OICS)	Sport	Association loi 1901	Subvention 2023 : 20 000€
Office du Tourisme	Tourisme	Association loi 1901	Subvention 2023 : 68 833 €

### 5/Acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2023

Cession :

Désignation	Localisation	Référence cadastrales	Superficie	Identité de l'acquéreur	Montant de la transaction (TTC)	Date de signature de l'acte
Néant						

Acquisition :

Désignation	Localisation	Référence cadastrales	Superficie	Identité du cédant	Montant de la transaction	Date de signature de l'acte
Achat bâtiment Migennes-lieu dit "Les Grosses Terres"	Rue pasteur - Migenne (Route d'Esnon)	E1010-E1011- E1013-E1014- E1398-E1706 - E1708-E1709 - E1712-E1713- E1351	1445 m <sup>2</sup>	M. Fabien, Philippe EVRARD et Mme Marie- Agnès Roberte CHARPENTIER	70 000 €	01/12/2023

**6.1 Compte administratif 2023**

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	1 027 795,40			2 547 579,04	1 027 795,40	<b>2 547 579,04</b>
Opérations de l'exercice	1 324 883,98	2 776 084,14	7 541 528,02	8 416 064,43	8 866 412,00	11 192 148,57
<b>Totaux pour l'exercice 2022</b>		<b>1 451 200,16</b>		<b>874 536,41</b>		<b>2 325 736,57</b>
TOTAUX avec reprise des résultats antérieurs reportés	2 352 679,38	2 776 084,14	7 541 528,02	10 963 643,47	9 894 207,40	13 739 727,61
<b>Résultat de clôture 2022</b>		<b>423 404,76</b>		<b>3 422 115,45</b>		<b>3 845 520,21</b>
Besoin de financement	<b>0,00</b>					
Excédent de financement	<b>423 404,76</b>					
	<b>1 013 649,72</b>	<b>207 057,93</b>				
Besoin de financement des restes à rélaiser	<b>806 591,79</b>					
Excédent de financement des restes à rélaiser						
Besoin total de financement	<b>383 187,03</b>					
Excédent total de financement						
<b>CONSIDÉRANT</b> <i>l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de</i>	<b>383 187,03</b>	<i>au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé</i>				
	<b>3 038 928,42</b>	<i>au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté</i>				

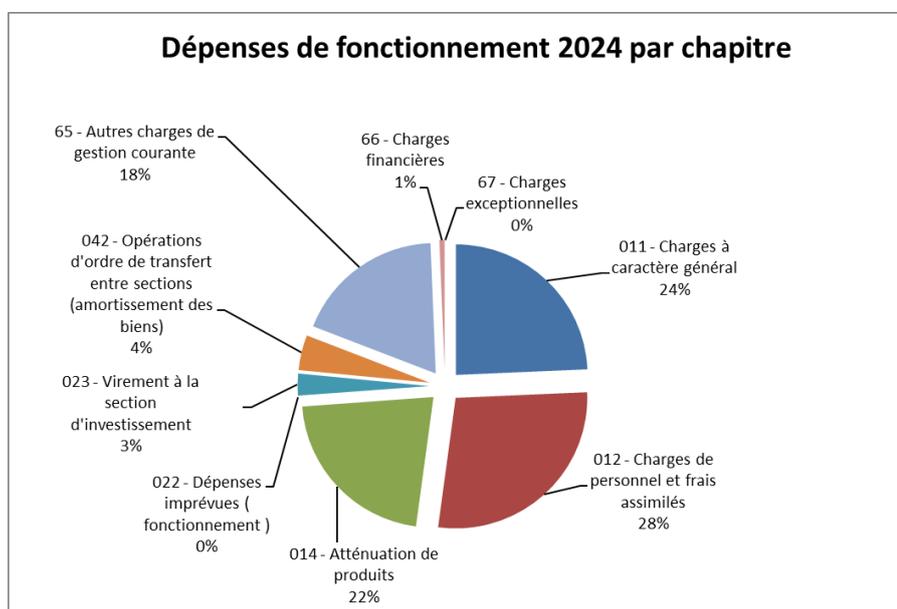
Une partie de l'excédent servira à financer les opérations inscrites en 2023 mais qui n'ont pas été réalisées et qui doivent être réinscrites.

## 6.2 Budget 2024

### Le fonctionnement

#### EN DEPENSES

DEPENSES	2023		2024
	BP	Réalisé	BP
011 - Charges à caractère général	1 821 538 €	1 581 021 €	2 069 700 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 182 900 €	2 102 265 €	2 368 365 €
014 - Atténuation de produits	1 848 552 €	1 975 971 €	1 848 252 €
023 - Virement à la section d'investissement	722 400 €	0 €	230 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des biens)	414 000 €	414 000 €	370 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 451 118 €	1 410 686 €	1 572 273 €
66 - Charges financières	58 400 €	52 433 €	54 498 €
67 - Charges exceptionnelles	500 €	5 153 €	500 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions			
	<b>8 499 408 €</b>	<b>7 541 528 €</b>	<b>8 513 588 €</b>



#### A/ CHAPITRE 011 : Aux chapitres des charges générales et autres charges :

##### Les évolutions des dépenses courantes :

Ces charges évoluent en fonction des prix des matières premières et des fournitures, ainsi que des nouveaux équipements et services à la population. Les prévisions budgétaires sur ce poste prennent en compte l'inflation et l'augmentation des dépenses énergétiques, des prix des matières premières et des hausses de salaires.

- **Sur le gaz et l'électricité :** compte tenu des prix de l'UGAP qui ont été notifiés, on peut estimer que les prix diminuent globalement entre 2024 et 2023. Cependant si on les compare à 2022 (prix avant la crise énergétique) on constate une augmentation globale d'environ 20%.

Voici quelques autres postes de dépenses significatifs :

- **L'assainissement pluvial :** une somme de 41 189€ y est consacré chaque année en fonctionnement. (CLECT de 2017)
- **GEMAPi :**  
Pour rappeler, les trois syndicats de notre territoire sont les suivants :

Désignation	Rappel 2023	A prévoir en 2024	Augmentation
Syndicat mixte du bassin du Serein (SMBS)	9 460€	9 927€	5%
Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon (SMBVÀ)	54 014€	56 964€	5.46%
Syndicat mixte Yonne Médian (SMYM)	33 332€	32 945€	-1.16%

Les cotisations aux différents syndicats de bassin en charge de cette compétence sont financées par la taxe GEMAPi.

- **Les assurances** : suite au renouvellement du contrat d'assurance pour les dommages aux biens le montant de l'assurance augmente de 20 000€. Il devient de plus en plus difficile pour les collectivités de s'assurer et les cotisations sont en nette augmentation, ainsi que dans certains cas les montants de franchises.
- **Maison de santé**  
Il conviendra de continuer à prendre en charge une partie des frais de fonctionnement des locaux communs de la maison de santé (ménage des communs, contrats de maintenance des locaux notamment), ainsi que le coût correspondant aux loyers des cabinets vacants, faute de professionnels.  
Nous continuons de prendre en charge les frais de fonctionnement du médecin salarié ainsi que son matériel médical. Les frais de secrétariat sont à la charge du Conseil Départemental.

#### Les nouveautés 2024

L'ajout de nouvelles charges sont à intégrer dans le budget :

- Electricité : 2 contrats supplémentaires (ancien SDIS + poste relevage PACB)
- Logiciel gestion des marchés : 7 000 €
- Logiciel de gestion du développement économique (frais de maintenance) : 4 000 € par an

#### Les Dépenses exceptionnelles 2024 :

- Mise à jour de l'étude financière et juridique relative au transfert de l'eau potable : 40 000 €
- Démolition maison route d'Esnon (près du bâtiment de traitement des boues) : 25 000€
- Participation à l'évènement des Jeux olympiques 2024 (achat de T-shirts pour les élèves des écoles et des lycées, réalisation de flammes olympiques) : 24 800€
- Convention d'AMO et d'ingénierie financière pour la recherche de subventions dans le cadre des projets d'investissements en cours et notamment pour la salle des sports : 20 400 €
- Assurance dommage ouvrage pour les travaux de construction d'un espace aquatique à la piscine intercommunale : 17 600 €
- Réparation des véloroutes : 10 000 €
- Audit bâtiments par rapport au « décret tertiaire » : 5 000 €
- Réfection plancher du chalet Foot du stade à Charmoy (Stabilisé terrain de football) : 9 000 €
- Fourniture de plaque pour prises Electriques à l'aire d'accueil des Gens du voyage: 5 600 €
- Modification du talus sur le site de l'aire d'accueil des Gens du voyage : 4 100€
- Grosses réparations sur les balayeuses : 14 400 €
- Mise en place d'un contrat « fiscalité locale » pour une étude relative la réduction de la taxe foncière. (Pourcentage pris sur les économies réalisées par la CCAM)

A noter concernant le traitement du site de l'ancien EHPAD (opération à déterminer) : nous attendons encore des éléments de notre assureur suite au sinistre à qui nous avons demandé de revoir sa proposition de remboursement.

## Les dépenses particulières inscrites en 2023 reportées en 2024 :

- Maison de santé : taxe aménagement 36 815 € + redevance archéologie : 3 425 €
- Fourniture et pose de robinets thermostatiques à la salle des sports : 10 000 €
- Stratégie politique d'accueil + Week-end « à gagner » pour les potentiels nouveaux arrivants après sélection : 37 900€
- Attractivité : création de support de communication, achat de goodies, et campagne publicitaire : budget 2023 : 32 000 € - Dépenses 2023 : 20 200 € soit une différence de 11 800 € à reporter.
- Etudes profil des eaux de baignade : 41 000 € à reporter. **Il convient de noter que la compétence de la CCAM s'arrête à ces études. L'organisation des baignages et les frais de maîtres-nageurs notamment seront à la charge des communes.**

## B/ CHAPITRE 012 - Les charges de personnel

Pour 2024, le montant des charges de personnel est estimé à environ **2 348 400€** (hors augmentation du syndicat de musique pour 20 000€) soit une augmentation de **7.58%** par rapport au montant en intégrant la cotisation au COS.

Les éléments pris en compte sont les suivants :

### Des décisions étatiques

- Liées à l'inflation et à la hausse du SMIC : Le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la rémunération des agents de la fonction publique ont été revalorisés de 1,5%, 2024 sera donc une année complète avec cette augmentation à laquelle s'ajoutera la bonification de 5 points de l'ensemble des indices de rémunération : cela représente une dépense supplémentaire de 23 000 €.
- La hausse du SMIC entraîne également la revalorisation automatique de la prime annuelle qui est égale à la valeur du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N. Ainsi, elle passe de 1 709,28 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 1 766,92 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce qui représente une dépense supplémentaire de 3 500 €.
- L'augmentation du taux de cotisation de l'assurance statutaire pour une dépense supplémentaire de 6 000 €.

### Des décisions politiques et du contexte local

- Des avancements de grades et d'échelons
- Du recrutement d'un renfort au service des stades pour anticiper le départ en retraite du responsable arrivé le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un coût supplémentaire de 37 500€.
- Du recrutement en cours d'un gestionnaire commande publique et à venir d'un conducteur d'opérations.

### Point sur la Mutualisation :

Rappel des services mutualisés :

- Service commun d'instruction de droit des sols : 1er juillet 2015.
- Le service du personnel : 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Direction Générale des services : 1er décembre 2018.
- Gestion des archives depuis 2019
- Commande publique : 1<sup>er</sup> mars 2022
- Directeur du pôle patrimoine : 12 décembre 2022
- Chargé de communication : 23 janvier 2023

### Service Ecole de musique :

Le temps de travail du secrétaire est passé de 12/35 à 14/35 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 en parallèle de l'augmentation d'activités de l'école de musique.

Les enseignants de l'école de musique intercommunale sont mis à disposition de la Communauté de Communes par le Syndicat mixte d'enseignement artistique (SMEA) pour un coût d'environ 181 556€ à prévoir en 2024. **Soit une augmentation d'environ 18 000€.** Le coût horaire moyen a en effet augmenté compte tenu des augmentations du SMIC.

Même s'il est souhaitable que le budget soit contraint nous dépendons du système mutualisé qu'il nous est impossible de maîtriser entièrement par définition. **Mais ce regroupement est la meilleure solution pour notre Ecole de Musique et pour la gestion des professeurs de Musique.**

### Suppression/création de postes :

➤ Service développement territorial et stratégie d'attractivité :

Un agent chargé de la communication est arrivé le 23 janvier 2023, il est mutualisé à raison de 50% de son temps avec la ville de Migennes.

L'attractivité du territoire étant une des priorités de la CCAM, il a été décidé de remplacer la personne qui était manager de commerces et qui a démissionné en novembre 2022, par un chargé de mission développement et animation de la politique d'accueil et du dynamisme local.

Ces deux postes ont reçu une aide financière de la région dans le cadre de l'appel à projet relatif à l'attractivité de notre territoire auquel nous avons répondu. Cependant, ces postes ne seront plus financés par la suite.

TABLEAUX DES POSTES AU 01/01/2024					
GRADES OU EMPLOIS	CAT.	POSTES CREEES	POSTES POURVUS	AGENTS MUTUALISES	ETP
Directeur général des services	A	1	1	0,5	0,5
TOTAL (1)		1	1	0,5	
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF:</b>					
Attaché principal territorial	A	1	1		
Attaché territorial	A	2	2	0,15	1,85
Chargé de mission (CDI)	A	1	1		1
Chargé de mission (CDD)	A	1	1		1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	0	0		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	0		0
Rédacteur territorial	B	4	3	0,5	2,5
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1		1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	0,3	0,8
Adjoint administratif	C	3	1		1
Adjoint administratif 14/35	C	1	0		0
TOTAL (2)		15	11	0,95	
<b>SECTEUR TECHNIQUE:</b>					
Ingénieur principal territorial	A	0	0		
Ingénieur territorial	A	1	1	0,5	0,5
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1	1		0,8
Agent de maîtrise	C	5	4		4
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1		1
Adjoint technique principal de 1ère classe 26/35	C	1	1		0,74
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4	3		2
Adjoint technique principal de 2ème classe 25/35	C	1	1		0,71
Adjoint technique principal de 2ème classe 22,33/35	C	1	1		0,64
Adjoint technique	C	5	4		4
Adjoint technique 29,5/35	C	1	1		0,84
Adjoint technique 29/35		1	1		0,83
Adjoint technique 24/35		1	1		0,69
Adjoint technique 11/35		1	1		0,31
TOTAL (3)		25	22	0,5	
<b>SECTEUR CULTUREL:</b>					
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	B	1	1		1
Adjoint du patrimoine 12/35	C	1	1		0,34
TOTAL (4)		2	2		
<b>SECTEUR SPORTIF:</b>					
Educateur APS principal 1ère classe	B	1	1		1
Educateur APS principal 2ème classe	B	1	1		1
Educateur APS	B	2	2		2
TOTAL (5)		4	4		
<b>TOTAL SGX</b>		<b>47,0</b>	<b>40,0</b>	<b>1,95</b>	<b>33,05</b>

## Chapitre 014 - Atténuation de produits

Il s'agit principalement :

- Du versement des attributions de compensation aux communes pour 1 847 251,64 €

	Attributions de compensation provisoires	Attributions de compensation définitives	Modalités de reversement
Bassou	51 577,08 €	51 577,08 €	Versement mensuel par douzième
Bonnard	41 362,70 €	41 362,70 €	
Charmoy	4 245,14 €	4 245,14 €	
Cheny	99 401,59 €	99 401,59 €	
Chichery	291,89 €	291,89 €	
Epineau Les Voves	26 292,96 €	26 292,96 €	
Laroche	8 154,78 €	8 154,78 €	
Total Migennes	1 615 925,48 €	1 615 925,48 €	
TOTAL	1 847 251,64 €	1 847 251,64 €	

- Du prélèvement du Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) : le montant sera inscrit en décision modificative après qu'il sera notifié

## Chapitre 65 - autres charges de gestion de courante

Ce chapitre regroupe essentiellement, outre les indemnités des élus et les créances éteintes, les postes de dépenses suivants :

- La contribution au PETR du Grand Auxerrois reste stable : 14 879 (1€ par habitant pour 14 879 habitants)
- La contribution du SDIS : il s'agit d'une dépense de fonctionnement importante pour la CCAM puisqu'elle représente une somme de plus de 678 073 € contre 648 767 € en 2023 soit 4,52 % d'augmentation (contre + 1,67 % entre 2022 et 2023) et donc **29 300€ de contribution supplémentaire.**
- PACB. Remboursement de l'emprunt affecté au PACB pour 221 200 € par an. (il reste 103 000 m<sup>2</sup> de terrains à vendre environ).
- Les subventions 2024 :

En 2024, il est proposé d'inscrire les montants suivants :

Organisme bénéficiaire	Services	Montant 2023	Montant € 2024	Remarque
Association des Centres de loisirs du Migennois	421-1	310 112 €	330 000 €*	Montant ajouté lié à la masse salariale et à l'inflation
Office Inter Communal des Sports	411-3	20 000 €	20 000 €	Stable
Office du tourisme	95-1	68 833 €	68 833 €	Subvention investissement 3 000 € pour financement matériel/mobilier
Association centre maternel Croix rouge	422	55 000 €	90 000 €	Ouverture de 4 places supplémentaires pour 39 places au total
TOTAL		453 945 €	508 833 €	

\*A noter la déduction du « Bonus Territoire » d'environ 30 000€ versé par la CAF de l'Yonne directement à l'ACLM, structure porteuse des actions, depuis la signature de la Convention Territoriale Globale du 22/12/22. Auparavant, la subvention était versée à la CCAM.

Il est proposé **deux augmentations majeures pour 2024** :

- **ACLM** : il est proposé **d'augmenter la subvention de 6.5%** soit un complément de subvention de **20 000€** pour porter la subvention de 310 000€ à **330 000€ en 2024**. Il s'agit de prendre en compte l'augmentation de la masse salariale suite aux revalorisations obligatoires des salaires et de tenir compte de l'inflation.
- **La Croix rouge** : il s'agit **d'augmenter la participation par place de 1 571€ à 2 300€** afin de renforcer le soutien à la crèche qui peine à lutter contre un déficit structurel dû à la faiblesse des subventions publiques et surtout de financer 4 places de crèches supplémentaires, soit 39 places au total, pour permettre de répondre aux besoins du territoire en matière de garde d'enfant. Cela porte le montant de la subvention de 55 000€ à **90 000€ en 2024** soit un complément de subvention de **35 000€**.

## **EN RECETTES**

<b>RECETTES</b>	<b>2023</b>		<b>2024</b>
<b>Chapitre</b>	<b>BP</b>	<b>Réalisé</b>	<b>BP</b>
013 - Atténuations de charges	17 790 €	51 702 €	17 790 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 000 €	43 690 €	50 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	400 490 €	425 884 €	387 250 €
73 - Impôts et taxes	2 429 198 €	2 645 297 €	2 484 198 €
731 - Fiscalité locales	2 984 884 €	3 171 346 €	3 371 429 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 752 157 €	1 962 752 €	1 894 521 €
75 - Autres produits de gestion courante	524 100 €	106 977 €	182 700 €
76 - Produits financiers	0 €	2 €	
77 - Produits exceptionnels	0 €	8 415 €	
Prélèvement sur excédent pour équilibre	346 789 €		125 700 €
	<b>8 499 408 €</b>	<b>8 416 064 €</b>	<b>8 513 588 €</b>

Les principales informations à prendre en compte pour l'établissement du budget 2024 en recettes sont les suivantes :

### - DGF :

Compte tenu de la loi de finances pour 2024, il conviendrait de prévoir une diminution de la dotation de compensation et une augmentation de la dotation d'intercommunalité. Cependant la dotation d'intercommunalité va diminuer également en raison de la baisse de la population sur le territoire Migennois. Des simulations ont été réalisées par un cabinet d'études spécialisé afin de fiabiliser nos estimations budgétaires.

Les recettes de dotations devraient donc diminuer.

Il est proposé d'inscrire le montant de ces simulations au budget soit :

- Dotation d'intercommunalité : 264 000€ (265 517 en 2023)
- Dotation de compensation : 660 000€ (674 497 € en 2023)

### - Revalorisation des bases fiscales :

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives dépend désormais de l'évolution de l'inflation (IPCH) constatée entre novembre N-2 et novembre N-1. **Elle est fixée à 3.9% en 2024**. Cette augmentation des bases permettrait de percevoir une recette supplémentaire d'environ 58 000€

Cette année, une incertitude pèse de nouveau sur nos recettes fiscales économiques en raison des **conséquences de la fermeture de l'entreprise Benteler** qui pourrait entraîner une diminution de nos recettes fiscales de 138 000€ environ.

Dans la mesure où rien n'est confirmé et qu'une autre entreprise doit s'installer, il ne sera pas tenu compte de cet aléa dans nos prévisions de recettes.

Le produit fiscal attendu en 2024, hors augmentation des bases est le suivant :

Bases prévisionnelles 2024					
	bases prévisionnelles	taux 2023	Produit prévisionnel 2024	Rappel Produit 2023	
FB	18 800 000	8,62	1 620 560	1 572 851	
FNB	250 900	20,85	52 313	51 208	
THS	1 146 000	9,2	105 432	129 559	
CFE	4 569 000	24,55	1 121 690	1 087 756	Ecart 2023/2024
			<b>2 899 994</b>	<b>2 841 374</b>	<b>58 620</b>

Source : DGFIP

- **Dégrèvement de TH :**

La suppression de la taxe d'habitation est compensée, pour les EPCI à fiscalité propre, par une fraction de TVA. En matière d'évolution de la TVA pour 2023, la loi de finances anticipe une augmentation de 5,5 %, qui correspond alors à l'augmentation dont pourraient bénéficier les EPCI.

- **FPIC :**

La CCAM et ses communes membres sont à la fois :

- o bénéficiaires - elles bénéficient des recettes du fonds
- o et contributrices - elles participent au financement du fonds.

Elle a touché en 2023 un solde positif de 77 660 € (et 67597 € en 2022).

A ce jour, la CCAM n'a aucune garantie de pouvoir conserver le FPIC avec un solde positif.

Aussi, il est proposé de ne pas inscrire le FPIC ni en recettes ni en dépenses au budget primitif 2024. La notification du FPIC intervenant en juin, il sera proposé d'inscrire ces sommes en décision modificative.

## **EQUILIBRE DU BUDGET**

Suite aux décisions prises lors du débat d'orientations budgétaires, au montage du budget, la **différence entre les recettes et les dépenses présente un déficit de près de 248 000€.**

Pour parvenir à l'équilibre du budget, il est proposé :

➤ **Reprise sur les excédents reportés :**

Il est proposé de prélever sur notre excédent de fonctionnement reporté **un montant de 125 700 €** qui correspond à des dépenses exceptionnelles qui n'ont pas vocation à être financée tous les ans :

Postes de dépenses	Montant de dépenses exceptionnelles
Mise à jour de l'étude relative au transfert de l'eau potable	40 000 €
Conseil pour le financement des investissements	20 400 €
Démolition d'une habitation	25 000 €
Flamme olympique	24 800 €
Assurance dommage ouvrage piscine	17 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>127 800 €</b>

➤ **Augmentation des taux d'imposition :**

En effet, compte tenu de l'augmentation significatives de certaines des dépenses structurelles de la CCAM, l'augmentation des bases ne suffit pas à financer nos augmentations de près de 120 000€ que l'on peut résumer de façon synthétique de la manière suivante :

Postes de dépenses	Montant de dépenses supplémentaires par poste
Augmentation de l'assurance	20 000 €
Augmentation de la contribution au SDIS	29 300 €
Augmentation de la subvention à l'ACLM	20 000 €
Augmentation de la subvention à la crèche	35 000 €
Augmentation de la cotisation au syndicat de musique	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>124 300 €</b>

Ainsi il est proposé d'augmenter les taux d'imposition afin de financer ces nouvelles dépenses par une augmentation proportionnelle des taux de 4.3% de la manière suivante :

	Rappel des taux 2023	Proposition de taux 2024 pour vote	Pourcentage d'augmentation
<b>Taxe sur les Propriétés Foncières Bâties :</b>	<b>8.62%</b>	<b>8.99%</b>	<b>4.3%</b>
<b>Taxe sur les Propriétés Foncières Non Bâties :</b>	<b>20.85%</b>	<b>21.75%</b>	<b>4.3%</b>
<b>Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires :</b>	<b>9.20%</b>	<b>9.60%</b>	<b>4.3%</b>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	<b>24.55%</b>	<b>25.61%</b>	<b>4.3%</b>

La simulation indiquée par les services de l'Etat permet de calculer le montant de la recette d'impôts de la manière suivante :

	bases prévisionnelles	Taux	Produit prévisionnel
FB	18 800 000	8,99	1 690 244
FNB	250 900	21,75	54 562
THS	1 146 000	9,60	109 966
			<b>1 854 772</b>
CFE	4 569 000	25,61	1 169 922
			<b>3 024 694</b>

Cela représente un produit supplémentaire de 124 700€.

Il est rappelé que le taux de CFE n'évolue pas de la même façon que les autres taux car sa fixation dépend du taux moyen national. Le taux maximum possible est 25.89%.

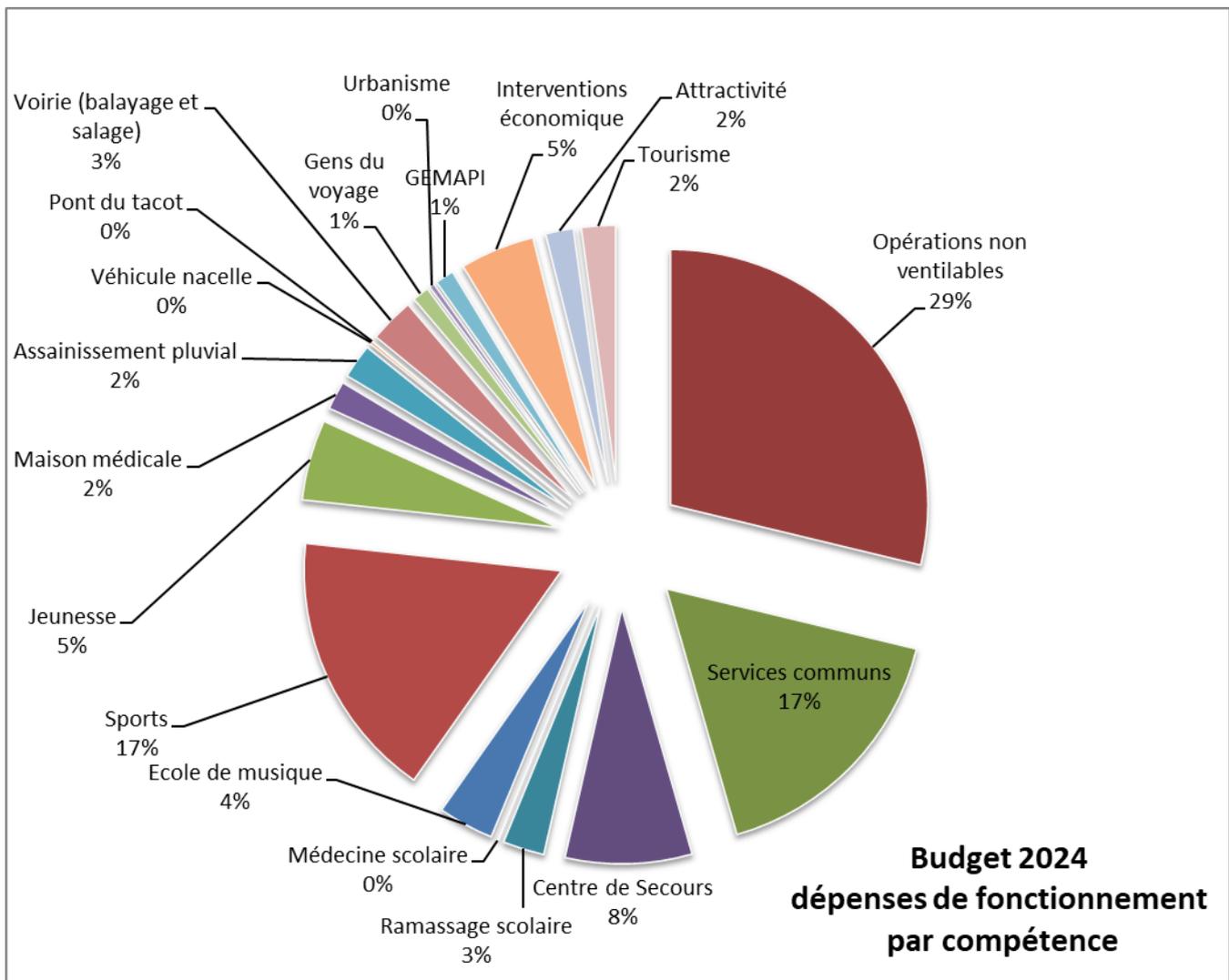
BUDGET 2024 des Services Généraux - Présentation fonctionnement par Chapitre

DEPENSES	2023		2024
Chapitre	BP	Réalisé	BP
011 - Charges à caractère général	1 821 538 €	1 581 021 €	2 069 700 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 182 900 €	2 102 265 €	2 368 365 €
014 - Atténuation de produits	1 848 552 €	1 975 971 €	1 848 252 €
023 - Virement à la section d'investissement	722 400 €	0 €	230 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des biens)	414 000 €	414 000 €	370 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 451 118 €	1 410 686 €	1 572 273 €
66 - Charges financières	58 400 €	52 433 €	54 498 €
67 - Charges exceptionnelles	500 €	5 153 €	500 €
68- Dotations aux amortissements et aux provisions			
	<b>8 499 408 €</b>	<b>7 541 528 €</b>	<b>8 513 588 €</b>
RECETTES	2023		2024
Chapitre	BP	Réalisé	BP
013 - Atténuations de charges	17 790 €	51 702 €	17 790 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 000 €	43 690 €	50 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	400 490 €	425 884 €	387 250 €
73 - Impôts et taxes	2 429 198 €	2 645 297 €	2 484 198 €
731 - Fiscalité locales	2 984 884 €	3 171 346 €	3 371 429 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 752 157 €	1 962 752 €	1 894 521 €
75 - Autres produits de gestion courante	524 100 €	106 977 €	182 700 €
76 - Produits financiers	0 €	2 €	
77 - Produits exceptionnels	0 €	8 415 €	
Prélèvement sur excédent pour équilibre	346 789 €		125 700 €
	<b>8 499 408 €</b>	<b>8 416 064 €</b>	<b>8 513 588 €</b>
Recettes	8 499 408 €	8 416 064 €	8 513 588 €
Dépenses	8 499 408 €	7 541 528 €	8 513 588 €
Différence	0 €	874 536 €	0 €

BUDGET 2024 des Services Généraux - Présentation fonctionnement par Service

DEPENSES		2023		BP 2024
Sces	Libellé_SERVICES	BP primitif	Réalisé	
01-1	Opérations non ventilables	3 027 040 €	2 392 516 €	2 450 752 €
020	Services communs	1 204 977 €	1 173 912 €	1 430 089 €
113	Centre de Secours	648 800 €	648 768 €	678 100 €
252	Ramassage scolaire	211 200 €	217 111 €	222 430 €
254	Médecine scolaire	4 490 €	3 998 €	4 530 €
30	Promotion du sport	55 100 €	47 792 €	82 850 €
311-1	Ecole de musique	268 854 €	260 238 €	298 450 €
411-1	COSEC	68 240 €	77 613 €	75 264 €
411-2	SdGymnastique à CHENY	55 349 €	72 532 €	71 150 €
411-3	OICS	20 000 €	20 000 €	20 000 €
411-4	Salle des Sports	141 265 €	149 354 €	144 540 €
412-1	Stades	427 190 €	435 802 €	501 099 €
412-2	Tennis	7 190 €	18 674 €	7 051 €
412-3	Tir à l'Arc	100 €	63 €	100 €
413	Piscine	490 651 €	468 801 €	545 685 €
414-1 - Base nautique		0 €	447 €	
421-1	Centres de loisirs	354 775 €	323 564 €	344 237 €
421-2	"Eclaireurs" à LAROCHE	200 €	106 €	200 €
422	Petite enfance - croix rouge	55 000 €	55 000 €	90 000 €
511	Maison médicale	100 566 €	107 161 €	154 229 €
64	Attractivité du territoire	152 000 €	159 185 €	149 450 €
811-3	Assainissement pluvial	157 014 €	9 251 €	184 826 €
814	Véhicule nacelle	10 480 €	9 876 €	14 570 €
821-2	Pont du tacot	500 €	4 323 €	600 €
822-1	Balayage	214 250 €	210 672 €	233 020 €
822-2	Salage	8 102 €	3 776 €	8 552 €
824-1	Gens du voyage	83 233 €	74 314 €	90 157 €
824-2	Urbanisme	22 000 €	19 876 €	27 800 €
831-2	GEMAPI	98 400 €	98 044 €	100 900 €
90-1	Aménagt de la ZA à Charmoy	10 360 €	11 944 €	7 955 €
90-2	Aménagement ZA Bassou	2 600 €	2 313 €	2 000 €
90-3	Opération centre bourg	76 550 €	72 785 €	79 420 €
90-4	PACB	222 200 €	221 863 €	222 700 €
90-5	Mission locale	6 750 €	1 077 €	2 300 €
90-6	Développement économique	75 850 €	70 546 €	85 550 €
93-1	Aménagement de la ZI sud	400 €	181 €	400 €
95-1	Office du tourisme	92 633 €	83 656 €	79 033 €
95-2	Tourisme	125 100 €	14 397 €	103 600 €
		<b>8 499 408 €</b>	<b>7 541 528 €</b>	<b>8 513 588 €</b>

RECETTES		2023		BP 2024
Sces	Libellé_SERVICES	BP primitif	Réalisé	
01-1	Opérations non ventilables	6 895 689 €	7 472 084 €	7 495 698 €
020	Services communs	647 050 €	273 095 €	287 550 €
252	Ramassage scolaire	54 415 €	5 919 €	80 515 €
30	Promotion du sport	0 €	483 €	51 235 €
311-1	Ecole de musique	47 235 €	53 839 €	23 500 €
411-1	COSEC	20 000 €	29 843 €	140 €
411-2	SdGymnastique à CHENY	140 €	33 €	28 100 €
411-4	Salle des Sports	15 700 €	35 578 €	4 250 €
412-1	Stades	4 250 €	5 117 €	55 300 €
413	Piscine	55 300 €	59 732 €	
421-1	Centres de loisirs	5 900 €	2 016 €	200 €
421-2	Eclaireurs Larche	200 €	219 €	28 000 €
511	Maison Médicale	99 140 €	104 173 €	107 000 €
64 -	Attractivité du territoire	57 200 €	132 825 €	0 €
822-1	Balayage	1 500 €	3 911 €	1 500 €
824-1	Gens du voyage	51 850 €	40 410 €	
824-2		17 000 €	26 014 €	46 450 €
831-2	Urbanisme	97 100 €	92 265 €	17 000 €
90-2	GEMAPI	1 200 €	347 €	99 900 €
90-3	Aménagt de la ZA à Charmoy	60 250 €	63 918 €	300 €
90-6	Développement économique	0 €	1 702 €	52 250 €
95-1	Aménagement ZA Bassou	21 500 €	12 543 €	9 000 €
Prélèvement sur excédent		346 789 €		125 700 €
<b>Total recettes</b>		<b>8 499 408 €</b>	<b>8 416 064 €</b>	<b>8 513 588 €</b>



# L'investissement

## Les principales opérations 2024

En 2023, de nombreux investissements ambitieux ont été inscrits au budget et devront être réinscrits en 2024. Ils feront l'objet de reports de l'année dernière et il faudra ajuster les crédits afin de tenir compte de l'inflation et de l'évolution des projets.

Pour rappel, ces investissements entrent pleinement **dans notre projet de territoire** et ont pour ambition de développer, d'une part **notre attractivité** et notre économie locale et d'autre part **d'augmenter le niveau de service de notre intercommunalité** notamment en matière sportive.

### Les principaux nouveaux investissements 2024 :

#### SPORT :

- **NOUVELLE COMPETENCE** : Inscription des crédits nécessaires à la réalisation du **schéma d'alimentation en eau potable** : 180 000€
- **Remplacement des éclairages par des leds** dans nos équipements : 145 000€
- La **mise aux normes de la main courante** du stade de rugby du stade Lucien Masson : 62 000€
- Achat d'une **tondeuse** pour les stades : 54 000€
- Acquisition de matériel et **pompe à chaleur** à la maison de santé : 45 000€
- Le terrassement et la mise en place **d'un bloc sanitaire au stade** de Laroche 36 000€
- **Remplacement de portes** à la tribune de football au stade Lucien Masson, à la salle de gym et à la salle des sports : 27 000€
- **Piscine** : réfection des cloisons dans les sanitaires et des cloisons des douches : 19 500€
- La réfection de la **peinture extérieure du COSEC** : phase 2 : 19 000€
- Acquisition d'un logiciel pour la gestion des installations sportives : 13 000€
- Acquisition d'un tableau des scores pour le stade de rugby : 7 500€

#### ECONOMIE/ATTRACTIVITE :

- Achat de la **cale sèche du port** de Migennes et début d'études pour la mise en conformité pour son utilisation : 16 000€

#### BATIMENTS DES SERVICES ET DIVERS :

- Travaux **d'aménagement de bureaux au CTIM** (transformation de la salle de réunion en bureau et création d'une nouvelle salle de réunion à l'étage) : 44 500€
- **Travaux d'aménagement du grand bureau d'accueil de la CCAM** en 2 bureaux : 25 000€
- Achat de véhicules pour renouveler la flotte : 25 000€
- Pose d'une alarme anti-intrusion à la CCAM : 17 000€
- Remplacement de barillets sur l'ensemble des sites de la CCAM : 15 700€
- Renouvellement des photocopieurs (CCAM, CTIM et école de musique) : 15 000€
- Matériel informatique : 15 000€
- Acquisition d'un logiciel de marché public : 10 000€

#### BATIMENTS DES SERVICES ET DIVERS :

- Travaux **d'assainissement pluvial** : 185 000€ (y compris les reports de crédits)
- Acquisition de divers matériels pour les services
- **Acquisition, travaux divers et imprévus** qui seront susceptibles d'évoluer en fonction des besoins et des impératifs

Le montant des nouveaux investissements pour 2024 est de 1 423 349€.

## Les investissements reportés de 2023 en 2024 :

### SPORT :

- L'aménagement d'une piste d'athlétisme au parc du pot levé : 1 475 400€
- La réalisation de la construction d'un espace ludique à la piscine intercommunale : 2 527 928€
- Lancement des études pour l'agrandissement de la salle des sports : 697 000€
- La construction d'un padel (jeu de tennis contre un mur, couvert) au stade Lucien Masson : 660 000€
- Report des crédits pour la rénovation toiture du tennis couvert du stade Lucien Masson : 60 000€
- Report de crédits pour la suppression d'un transformateur obsolète pour le raccordement piscine et salle des sports vers un autre transformateur existant : 50 000€

### CENTRE DE LOISIRS :

- Report crédit pour le Centre de loisirs à Cheny : remplacement des chaudières fioul par des chaudières à bois : 85 000€

### ENVIRONNEMENT

- Etude pour la mise en service de deux réseaux de chaleur à Migennes : 60 000€
  - L'un qui permettrait d'alimenter les bâtiments publics du quartier autour de la mairie : CCAM, Mairie, écoles, centre de loisirs, salle des sports, piscine, salle Jacques Brel, médiathèque, collège
  - L'autre en ville haute pour alimenter le bâtiment Genevois, l'école Pagnol, la crèche les Filous, les salles communales, le collège et la Croix Rouge.

### ECONOMIE/ATTRACTIVITE :

- Financement du PAIC à Charmoy : 118 500€
- Crédits pour l'opération de requalification du site de l'ancien EHPAD : 320 000€
- Crédits pour la politique d'aide aux entreprises (dans l'attente du nouveau règlement de la Région BFC) : 15 000€

### TOURISME :

- Fourniture et pose de signalétique vélo le long de la véloroute : 13 000€
- Acquisition de panneaux numérique d'informations touristiques à installer le long de la véloroute : 105 075€

### BATIMENTS DES SERVICES ET DIVERS :

- Acquisition d'une balayeuse : 300 000€
- Aménagement d'un local pour les archives : 116 000€
- Acquisition de divers matériels pour les services

Le montant des investissements reportées 2023 en 2024 est de 6 312 860€.

Le montant du budget global 2024 en investissement compte tenu des restes à réaliser, des amortissements et des charges d'emprunts est de 9 149 658.72 €

### **L'emprunt :**

En 2024, une augmentation de notre capacité d'emprunt est proposée afin de financer nos investissements. Ils ne seront pas tous réalisés en 2024.

Dans cette hypothèse, l'emprunt prévisionnel inscrit en 2024 pour financer les investissements nouveaux est de 661 900€. Il est rappelé qu'il est prévu des emprunts de 1 419 000€ pour les investissements reportés soit un total de 2 080 900€

### **Les autres recettes d'investissement :**

- Le FCTVA : le taux du FCTVA est maintenu à 16.404 %.
- Les subventions : DSIL et DETR, Pacte Territoire du Département de l'Yonne, ...
- L'autofinancement

Le budget sera financé, outre les subventions de nos partenaires, par un autofinancement de 2 439 303 €, dont 2 209 303 € provenant de nos excédents.

# Les quatre budgets annexes pour 2024

## Budget Assainissement

Compte administratif 2023

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		28 933,96		1 403 755,22	0,00	1 432 689,18
Opérations de l'exercice	688 749,26	755 413,92	1 777 886,69	1 835 354,33	2 466 635,95	2 590 768,25
<b>2023</b>		<b>66 664,66</b>		<b>57 467,64</b>		<b>124 132,30</b>
TOTAUX avec reprise des résultats antérieurs reportés	688 749,26	784 347,88	1 777 886,69	3 239 109,55	2 466 635,95	4 023 457,43
<b>Résultats de clôture 2023</b>		<b>95 598,62</b>		<b>1 461 222,86</b>		<b>1 556 821,48</b>
Besoin de financement	<b>0,00</b>					
Excédent de financement	<b>95 598,62</b>					
Reste à réaliser	<b>298 421,45</b>	<b>7 907,96</b>				
Besoin de financement	<b>290 513,49</b>					
Excédent de financement des restes à réaliser						
Besoin total de financement	<b>194 914,87</b>					
Excédent total de financement						
<b>CONSIDÉRANT</b> <i>l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de</i>	<b>194 914,87</b>	<i>au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé</i>				
	<b>1 266 307,99</b>	<i>au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté</i>				

Une partie de l'excédent servira à financer les opérations inscrites en 2023 mais qui n'ont pas été réalisées et qui doivent être réinscrites.

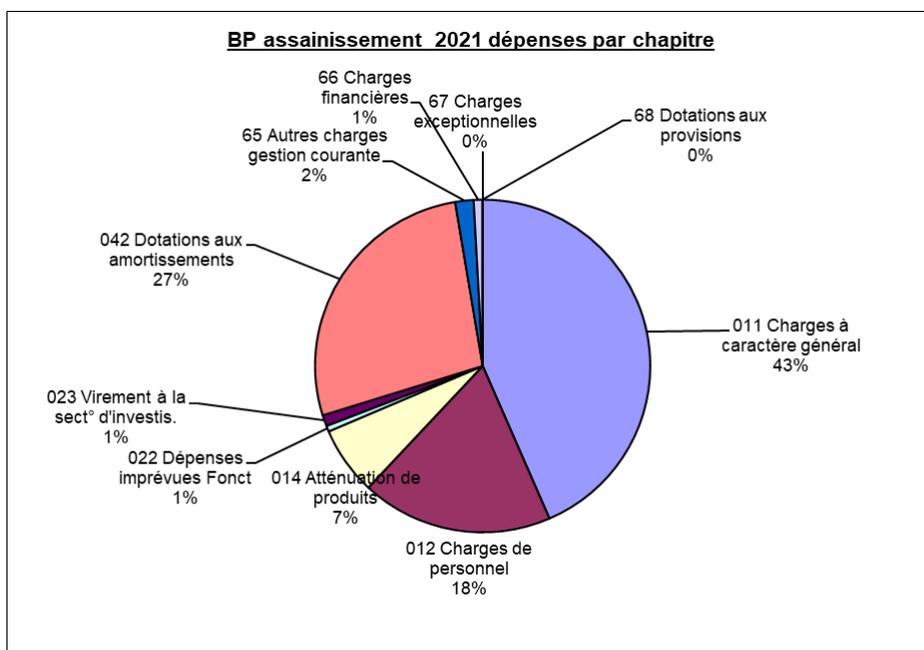
## Budget 2024

Rappel : il s'agit d'un budget assujéti à la TVA. Les inscriptions budgétaires se font donc HT.

- **En exploitation :**

### En dépenses :

DEPENSES	2023		2024
	Budget	Réalisé	Budget Primitif
011 Charges à caractère général	740 100 €	701 268 €	766 900 €
012 Charges de personnel	337 050 €	309 066 €	326 050 €
014 Atténuation de produits	124 000 €	112 964 €	116 600 €
022 Dépenses imprévues Fonct	10 000 €	0 €	10 000 €
023 Virement à la sect° d'investis.	0 €	0 €	19 000 €
042 Dotations aux amortissements	488 000 €	482 056 €	479 000 €
65 Autres charges gestion courante	41 800 €	9 078 €	31 300 €
66 Charges financières	18 400 €	18 370 €	15 300 €
67 Charges exceptionnelles	27 000 €	6 638 €	27 000 €
68 dotation aux amortissements et aux provisions	0 €	138 446 €	0 €
<b>DEPENSES</b>	<b>1 786 350 €</b>	<b>1 777 887 €</b>	<b>1 791 150 €</b>



### - Les dépenses courantes :

Comme chaque année, le budget doit prendre en compte des spécificités conjoncturelles, voire pour certaines structurelles.

### Quelques précisions :

Les principales évolutions concernent les prestations suivantes :

- **L'électricité :** la projection réalisée l'année dernière sur l'augmentation substantielle de nos dépenses s'est confirmée. Les nouveaux prix sur l'électricité ont été notifiés. Ils sont à la baisse mais il convient d'être prudent. L'amortisseur électricité a finalement été reconduit par la loi de finances mais avec des conditions plus strictes. Il n'est pas possible de vérifier à ce stade l'incidence de cet amortisseur. Aussi, il est proposé d'inscrire un budget similaire à 2023 et de vérifier l'évolution de nos principaux postes de dépenses. Les économies éventuellement générées serviront à financer les investissements et à limiter le recours à l'emprunt prévu en section d'investissement.
- **Les produits de traitement** (chlorure ferrique, chaux vive, acide chlorhydrique, chlorure ferreux) ont augmenté ces derniers mois (crises énergétiques et des matières premières) mais de

manière moins importante que prévue. Une diminution de crédits sur ce poste a été prévue en 2024 par rapport à 2023.

- **Créances éteintes** : il conviendra de diminuer notre budget annuel de 40 000 € à 30 000€ car ce budget est un peu surévalué au vu des réalisations.
- **Réinscription de dépenses non réalisées en 2023** : :  
Diverses maintenances (dégrilleur, agitateur, poste HTA-BTA, ...) : pour environ 28 600 €
- **Nouvelles dépenses** :  
Audit écart de volumes entre l'entrée et la sortie de la station : 12 000 €  
Prestation de services pour traitement anticalcaire : 10 000 €  
Révision générale 3 surpresseurs d'air : 24 000 €
- **Les charges de de personnel**

Les éléments pris en compte sont les suivants :

Les décisions étatiques :

- Liées à l'inflation et à la hausse du SMIC : Le 1er juillet 2023, la rémunération des agents de la fonction publique ont été revalorisés de 1,5%, 2024 sera donc une année complète avec cette augmentation à laquelle s'ajoutera la bonification de 5 points de l'ensemble des indices de rémunération : cela représente une dépense supplémentaire de 9 000 €.
- La hausse du SMIC entraîne également la revalorisation automatique de la prime annuelle qui est égale à la valeur du SMIC au 1er janvier de l'année N. Ainsi, elle passe de 1709,28 € au 1er janvier 2023 à 1 766,92 € au 1er janvier 2024, ce qui représente une dépense supplémentaire de 450 €.
- L'augmentation du taux de cotisation de l'assurance statutaire pour une dépense supplémentaire de 500 €.

Les décisions politiques :

- Des avancements d'échelon

Pour 2024, le montant des charges de personnel est estimé à **326 050 €** soit une diminution de 5% par rapport au montant prévu au budget 2023.

**Le tableau des postes du budget Assainissement :**

TABLEAUX DES POSTES AU 01/01/2024					
GRADES OU EMPLOIS	CAT.	POSTES CREEES	POSTES POURVUS	AGENTS MUTUALISES	ETP
<b><u>BUDGET ASSAINISSEMENT</u></b>					
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Technicien principal de 2ème classe	B	0	0	0	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0	1
Agent de maîtrise	C	1	1	0	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0	0	0	
Adjoint technique	C	3	2	0	3
TOTAL (8)		5	4	0	
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT</b>		<b>5,0</b>	<b>4,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5</b>

**En recettes :**

RECETTES		2023		2024
		Budget	Réalisé	Budget Primitif
013	Atténuation de charges	0 €	12 351 €	0 €
042	Amortissement des subv	181 000 €	180 231 €	192 000 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	1 546 350 €	1 441 893 €	1 597 050 €
74	Subvention d'exploitation	27 100 €	48 144 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	2 600 €	2 349 €	2 100 €
77	Produits exceptionnels	0 €	141 385 €	0 €
78	Reprises sur provisions	0 €	9 000 €	0 €
Prélèvement sur excédent pour équilibre		29 300 €		0 €
<b>RECETTES</b>		<b>1 786 350 €</b>	<b>1 835 354 €</b>	<b>1 791 150 €</b>

- La recette liée à la facturation assainissement

Le nombre de m<sup>3</sup> d'eau facturé est en baisse significative ce qui n'était pas arrivé depuis de nombreuses années. Cette diminution est probablement liée aux restrictions d'eau importantes imposées cette année par la Préfecture de l'Yonne en raison de la sécheresse constatée en 2023.

Le nombre de m<sup>3</sup> facturés passe ainsi de 691 590 m<sup>3</sup> en 2022 à 628 477 m<sup>3</sup> en 2023. Soit une baisse de 9.1 %. Cela représente environ une diminution de près de 40 500 m<sup>3</sup> par rapport aux prévisions budgétaires et donc une recette en moins de près de 82 000 €.

- La recette liée à la prime épuration

Le versement de la prime était lié à la charge polluante entrée dans l'année à la STEP, mais aussi à une multitude de paramètres liés au bon fonctionnement de la station ou à la présence ou non de certains matériels qu'il faut acheter ou remplacer.

L'année dernière, le niveau de conformité de la station a permis de percevoir au titre de 2022 la somme de 30 383 € (montant supérieur aux prévisions budgétaires). **Le montant perçu a diminué malheureusement d'année en année** car l'assiette de la prime baissait régulièrement en vue de l'extinction de ce financement.

L'agence de l'eau a notifié sa décision de ne plus verser la prime épuration à partir de 2024 (elle représentait entre 50 000 et 70 000€ les années précédentes).

C'est donc une recette du budget qui est **définitivement supprimée**.

Rappel années antérieures pour mémoire :

Années	Primes prévues	Primes versées
2008	104 000 €	84 871 €
2009	104 000 €	105 310 €
2010	104 000 €	91 964 €
2011	104 000 €	91 248 €
2012	104 000 €	73 970 €
2013	75 000 €	122 000 €
2014	75 000 €	85 489 €
2015	70 000 €	45 213 €
2016	50 000 €	87 022 €
2017	50 000 €	80 734 €
2018	50 000 €	70 427 €
2019	50 000 €	70 266 €
2020	50 000 €	72 427 €
2021	50 000 €	67 761 €
2022	27 100 €	30 383 €

## L'équilibre du budget

Le conseil communautaire a voté en décembre 2023, l'augmentation du prix de la redevance à 2.26 € HT pour 2024 soit une augmentation de 0.24 € HT/M3 soit une augmentation de 12%.

Dans ces conditions, le budget est équilibré, sans reprise sur les excédents.

### BUDGET 2024 Assainissement - Présentation fonctionnement par Chapitre

DEPENSES		2023		2024
		Budget	Réalisé	Budget Primitif
011	Charges à caractère général	740 100 €	701 268 €	766 900 €
012	Charges de personnel	337 050 €	309 066 €	326 050 €
014	Atténuation de produits	124 000 €	112 964 €	116 600 €
022	Dépenses imprévues Fonct	10 000 €	0 €	10 000 €
023	Virement à la sect° d'investis.	0 €	0 €	19 000 €
042	Dotations aux amortissements	488 000 €	482 056 €	479 000 €
65	Autres charges gestion courante	41 800 €	9 078 €	31 300 €
66	Charges financières	18 400 €	18 370 €	15 300 €
67	Charges exceptionnelles	27 000 €	6 638 €	27 000 €
68	dotation aux amortissements et aux provisions	0 €	138 446 €	0 €
<b>DEPENSES</b>		<b>1 786 350 €</b>	<b>1 777 887 €</b>	<b>1 791 150 €</b>
RECETTES		2023		2024
		Budget	Réalisé	Budget Primitif
013	Atténuation de charges	0 €	12 351 €	0 €
042	Amortissement des subv	181 000 €	180 231 €	192 000 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	1 546 350 €	1 441 893 €	1 597 050 €
74	Subvention d'exploitation	27 100 €	48 144 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	2 600 €	2 349 €	2 100 €
77	Produits exceptionnels	0 €	141 385 €	0 €
78	Reprises sur provisions	0 €	9 000 €	0 €
Prélèvement sur excédent pour équilibre		29 300 €		0 €
<b>RECETTES</b>		<b>1 786 350 €</b>	<b>1 835 354 €</b>	<b>1 791 150 €</b>

- En investissement :

#### Les principaux investissements 2024 :

- Le remplacement des agitateurs de la station : 84 000€
- Des crédits pour des travaux sur les réseaux : 236 692€
- Des crédits supplémentaires pour l'opération de réhabilitation des postes de relevage : 100 000€ (pour un total de 421 500€ avec les reports 2023)
- La mise en place d'une alarme pour la STEP : 15 000€
- L'achat d'un véhicule : 72 000€ (à confirmer en fonction du véhicule à adapter aux besoins des services)
- Divers matériels

Le montant des nouveaux investissements pour 2024 est de 571 807 €.

#### En report :

- Acquisition d'un camion grue pour changer notre vieux véhicule dit « premium » pour environ 200 000€
- Travaux sur les réseaux : 165 088€
- Réhabilitation du local des anciens VS8 et de la passerelle d'accès du pont clarificateur : 110 000€
- Divers matériels

Le montant des investissements reportées 2023 en 2024 est de 844 773€.

Le montant du budget global 2024 en investissement compte tenu des restes à réaliser, des amortissements et des charges d'emprunts est de 2 154 001,45€

## Les emprunts

En 2024, il est proposé de financer les nouveaux investissements 2024 avec un emprunt de 42 000€. Il est rappelé qu'un second emprunt de 150 000€ est prévu pour les investissements reportés soit un total d'emprunt de 192 000€.

## L'autofinancement

Un virement de section de 1 164 580 € est nécessaire pour financer les nouveaux investissements et les investissements reportés.

L'excédent disponible, après reprise des résultats et après financement de l'investissement est ainsi de 120 727,99€

## Encours de la dette /population DGF :

L'encours de la dette représente la somme que la Communauté de communes doit aux banques chaque fin d'année.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31/12	3 753 485 €	3 333 891 €	3 406 346 €	2 894 363 €	2 637 025 €	2 222 696 €	1 846 782 €	1 593 069 €	1 343 986 €
Population DGF	15 400	15 379	15 430	15 468	15 545	15 599	15 540	15 435	15 390
Encours de la dette /population DGF	244 €	217 €	221 €	187 €	170 €	142 €	119 €	103 €	87 €

## Endettement pluriannuel au 1er janvier :

### BUDGET ASSAINISSEMENT

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	269 100,33 €	19 135,29 €	249 965,04 €	0,00 €	0,00 €	1 593 951,53 €
2024	262 078,95 €	15 683,93 €	246 395,02 €	0,00 €	0,00 €	1 343 986,49 €
2025	262 078,95 €	12 462,55 €	249 616,40 €	0,00 €	0,00 €	1 097 591,47 €
2026	246 546,95 €	9 186,99 €	237 359,96 €	0,00 €	0,00 €	847 975,07 €
2027	201 157,54 €	5 934,87 €	195 222,67 €	0,00 €	0,00 €	610 615,11 €
2028	113 930,34 €	3 619,17 €	110 311,17 €	0,00 €	0,00 €	415 392,44 €
2029	79 978,88 €	2 259,22 €	77 719,66 €	0,00 €	0,00 €	305 081,27 €
2030	68 848,08 €	1 131,50 €	67 716,58 €	0,00 €	0,00 €	227 361,61 €
2031	45 121,04 €	367,42 €	44 753,62 €	0,00 €	0,00 €	159 645,03 €
2032	25 366,28 €	107,22 €	25 259,06 €	0,00 €	0,00 €	114 891,41 €
2033	18 781,36 €	58,55 €	18 722,81 €	0,00 €	0,00 €	89 632,35 €

# BUDGET Service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

## Compte administratif 2024

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	73 242,51			872 510,28	73 242,51	872 510,28
Opérations de l'exercice	451 861,99	678 486,23	2 362 028,74	2 486 997,07	2 813 890,73	3 165 483,30
<b>Totaux pour l'exercice 2022</b>		<b>226 624,24</b>		<b>124 968,33</b>	<b>-351 592,57</b>	
TOTAUX avec reprise des résultats antérieurs reportés	525 104,50	678 486,23	2 362 028,74	3 359 507,35	2 887 133,24	4 037 993,58
<b>Résultats de clôture 2022</b>		<b>153 381,73</b>		<b>997 478,61</b>		<b>1 150 860,34</b>
Besoin de financement	<b>0,00</b>					
Excédent de financement	<b>153 381,73</b>					
Reste à réaliser	<b>273 689,86</b>	<b>126 066,15</b>				
Besoin de financement des restes à réaliser	<b>147 623,71</b>					
Excédent de financement des restes à réaliser						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement	<b>5 758,02</b>					
<b>CONSIDÉRANT</b> <i>l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de</i>	<b>0,00</b>	<i>au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé</i>				
	<b>997 478,61</b>	<i>au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté</i>				

Une partie de l'excédent servira à financer les opérations inscrites en 2023 mais qui n'ont pas été réalisées et qui doivent être réinscrites.

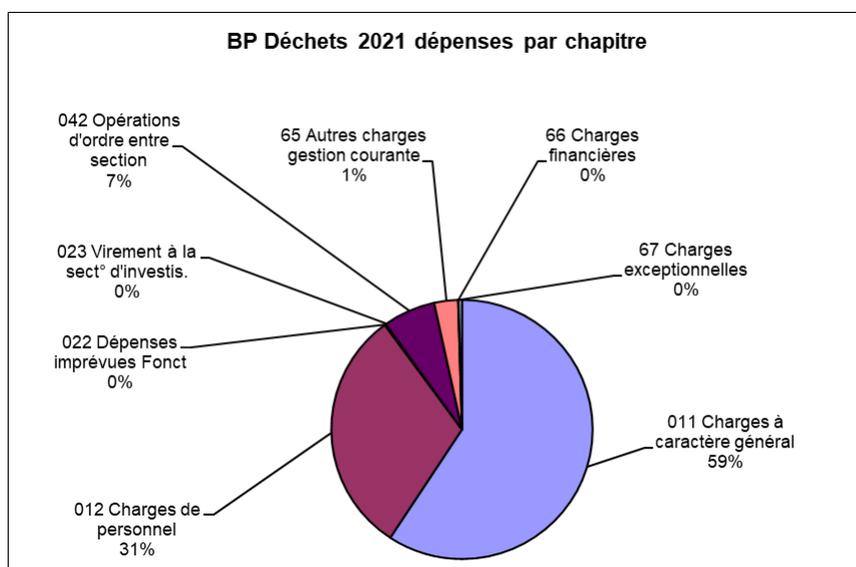
## Budget 2024

Ce budget n'est pas assujéti à la TVA. Cet assujéttissement reste facultatif.

La grille tarifaire a été votée en fin d'année 2023 et conditionne donc les recettes 2024.

### En dépenses d'exploitation

DEPENSES		2023		2024
		Budget	Réalisé	Budget Primitif
011	Charges à caractère général	1 514 300 €	1 457 951 €	1 584 100 €
012	Charges de personnel	719 330 €	715 916 €	820 300 €
022	Dépenses imprévues Fonct	10 970 €	0 €	4 550 €
023	Virement à la sect° d'investis.		0 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre section	171 000 €	159 940 €	173 000 €
65	Autres charges gestion courante	70 000 €	20 821 €	79 050 €
66	Charges financières	1 600 €	1 540 €	1 400 €
67	Charges exceptionnelles	16 050 €	5 861 €	11 200 €
68	Dotations aux amortissements, Dépréciations et provisions	0 €	0 €	0 €
<b>DEPENSES</b>		<b>2 503 250 €</b>	<b>2 362 029 €</b>	<b>2 673 600 €</b>



#### - Les dépenses courantes :

Les principales évolutions concernent les prestations suivantes :

- ✓ **NOUVEAU** : La prise en compte du **traitement des biodéchets** (ex : prestation de vidage des composteurs de quartier, frais de communication)
- ✓ **Augmentation de la TGAP** (de 51€ à 58€ la tonne de déchets enfouis) pour l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles en décharge
- ✓ **Augmentations des coûts des contrats de traitement** des déchets ultimes et des déchets de la déchèterie
- ✓ Fin des dépenses liées au fonctionnement de la déchèterie de Bonnard
- ✓ Suppression de la collecte des encombrants en porte à porte
- ✓ Réalisation d'une étude de caractérisation des déchets au printemps 2024 afin de pouvoir la comparer avec celle de 2023 et voir les incidences du traitement à la source des biodéchets

Des dépenses particulières inscrites en 2023 devront être reportées :

- ✓ Réparation des rouleaux de caissons à l'arrière des bennes : 3 000 €

Les conditions de remise en état du site suite à la fermeture de la déchèterie de Bonnard donneront peut-être lieu à des dépenses à inscrire en cours d'année.

- Les charges de de personnel

Au niveau du chapitre du personnel, il faut tenir compte :

Des décisions étatiques :

- Liées à l'inflation et à la **hausse du SMIC** : Le 1er juillet 2023, la rémunération des agents de la fonction publique ont été revalorisés de 1,5%, 2024 sera donc une année complète avec cette augmentation à laquelle s'ajoutera la bonification de 5 points de l'ensemble des indices de rémunération : cela représente une dépense supplémentaire de 9 000 €.
- La hausse du SMIC entraîne également la **revalorisation automatique de la prime annuelle** qui est égale à la valeur du SMIC au 1er janvier de l'année N. Ainsi, elle passe de 1 709,28 € au 1er janvier 2023 à 1 766,92 € au 1er janvier 2024, ce qui représente une dépense supplémentaire de 3 500 €.
- L'**augmentation du taux de cotisation de l'assurance statutaire** pour une dépense supplémentaire de 4 300 €.

Des décisions politiques :

- De l'embauche du maître composteur arrivé fin 2023 dont il faut désormais comptabiliser le poste en année pleine.
- De la budgétisation du « tuilage » du poste de responsable des déchets qui envisage un départ en retraite en octobre 2024
- Des avancements de grades et d'échelons.

Pour 2024, le **montant des charges de personnel est estimé à 820 300€**, soit une augmentation de 9 % par rapport au montant prévu au budget 2023.

Le tableau des postes du budget Service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés :

TABLEAUX DES POSTES AU 01/01/2024					
GRADES OU EMPLOIS	CAT.	POSTES CREEES	POSTES POURVUS	AGENTS MUTUALISES	ETP
<b>SECTEUR ADMINISTR.</b>					
Adjoint administratif	C	1	1		1
TOTAL (6)		1	1		
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Ingénieur principal territorial	A	1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1	1		1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	3	3		3
Adjoint technique	C	9	8		8
TOTAL (7)		14	13	0	
<b>TOTAL BUDGET O.M</b>		<b>15,0</b>	<b>14,0</b>	<b>0,0</b>	<b>14</b>

**En recettes d'exploitation**

RECETTES		2023		2024
		Budget	Réalisé	Budget Primitif
013	Atténuation de charges	0 €	4 908 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre section	5 600 €	5 506 €	6 000 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	2 057 700 €	2 092 735 €	2 061 100 €
74	Dotations et participations	328 100 €	361 431 €	314 000 €
75	Autres produits de gestion courante	11 850 €	8 231 €	8 100 €
77	Produits exceptionnels	0 €	2 342 €	1 000 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €	11 844 €	0 €
Prélèvement sur excédent pour équilibre		100 000 €		283 400 €
<b>RECETTES</b>		<b>2 503 250 €</b>	<b>2 486 997 €</b>	<b>2 673 600 €</b>

En recette, il convient de prendre en compte de la diminution des recettes liées au rachat des matières et aux soutiens des éco-organismes d'environ 14 000 € pour les déchets collectés en porte à porte et de la déchèterie.

Ces recettes ne sont pas stables compte tenu de la révision mensuelle/trimestrielle de la plupart des tarifs.

La réalisation budgétaire 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement. Cet excédent est essentiellement dû, au réajustement des provisions pour les risques en non-valeurs trop importantes, mais aussi à des économies réalisées sur certains postes de dépenses (sous-traitance et personnels essentiellement). Cet excédent est aussi dû aux recettes supplémentaires (redevances, valorisations et rachats matières.).

#### Equilibre du budget :

Les tarifs votés par le conseil communautaire en décembre 2023 pour 2024 ont pu être maintenus mais pour cela il a fallu passer de 15 à 12 levées. En restant à 15 levées les tarifs à la levée augmenteraient.

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec une reprise sur l'excédent de 283 400 €.

#### BUDGET 2024 des déchets - Présentation fonctionnement par Chapitre

DEPENSES		2023		2024
		Budget	Réalisé	Budget Primitif
011	Charges à caractère général	1 514 300 €	1 457 951 €	1 584 100 €
012	Charges de personnel	719 330 €	715 916 €	820 300 €
022	Dépenses imprévues Fonct	10 970 €	0 €	4 550 €
023	Virement à la sect° d'investis.		0 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre section	171 000 €	159 940 €	173 000 €
65	Autres charges gestion courante	70 000 €	20 821 €	79 050 €
66	Charges financières	1 600 €	1 540 €	1 400 €
67	Charges exceptionnelles	16 050 €	5 861 €	11 200 €
68	Dotations aux amortissements, Dépréciations et provisions	0 €	0 €	0 €
<b>DEPENSES</b>		<b>2 503 250 €</b>	<b>2 362 029 €</b>	<b>2 673 600 €</b>
RECETTES		2023		2024
		Budget	Réalisé	Budget Primitif
013	Atténuation de charges	0 €	4 908 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre section	5 600 €	5 506 €	6 000 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar.	2 057 700 €	2 092 735 €	2 061 100 €
74	Dotations et participations	328 100 €	361 431 €	314 000 €
75	Autres produits de gestion courante	11 850 €	8 231 €	8 100 €
77	Produits exceptionnels	0 €	2 342 €	1 000 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0 €	11 844 €	0 €
Prélèvement sur excédent pour équilibre		100 000 €		283 400 €
<b>RECETTES</b>		<b>2 503 250 €</b>	<b>2 486 997 €</b>	<b>2 673 600 €</b>

## **En investissement**

### Les investissements nouveaux

Pour 2024 il est proposé d'inscrire les nouveaux investissements suivants :

- ✓ Plateforme pour la pose des composteurs de quartier pour environ 26 000€ (prévus dans les communes de Migennes, Cheny et Bonnard)
- ✓ Traitement des biodéchets (acquisition de composteurs individuels pour compléter les premières commandes de 2023 et composteurs collectifs) : 119 000€ (y compris crédits reportés)
- ✓ Réfection dernière partie de la voirie existante : 31 000€
- ✓ Installation nouvelle signalétique des PAV : 28 000€
- ✓ Création d'une donnerie sur la déchèterie d'Epineau / Charmoy et travaux divers : 24 000€
- ✓ Achat de Véhicules : 60 000€

**Le montant des nouveaux investissements pour 2024 est de 279 500€.**

Il est rappelé les investissements de 2023 non réalisés et reportés :

- Achat d'une nouvelle benne à ordures ménagères : 300 000€
- La remise en état d'une benne à ordures ménagères : 36 000€
- Achat de colonnes à verre : 24 000€
- Achat de matériel divers : bacs OM, logiciel

**Le montant des investissements reportées 2023 en 2024 est de 459 900€.**

**Le montant du budget global 2024 en investissement compte tenu des restes à réaliser, des amortissements et des charges d'emprunts est de 1 036 089.86 €**

### Les emprunts

Il est proposé de ne pas inscrire d'emprunt pour les nouveaux investissements 2024. Il est rappelé qu'un emprunt de 100 000€ est prévu pour les investissements reportés

### L'autofinancement :

Un virement de section de 344 542 € est nécessaire pour financer les nouveaux investissements et les investissements reportés.

L'excédent disponible, après reprise des résultats et après financement du fonctionnement et de l'investissement est ainsi de **369 536.63€**

## **Endettement pluriannuel au 1er janvier**

## Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. M4

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	20 475,24 €	1 543,48 €	18 931,76 €	0,00 €	0,00 €	150 326,76 €
2024	18 097,08 €	1 349,29 €	16 747,79 €	0,00 €	0,00 €	131 395,00 €
2025	17 027,16 €	1 174,13 €	15 853,03 €	0,00 €	0,00 €	114 647,21 €
2026	17 027,16 €	1 002,22 €	16 024,94 €	0,00 €	0,00 €	98 794,18 €
2027	17 027,16 €	828,46 €	16 198,70 €	0,00 €	0,00 €	82 769,24 €
2028	17 027,16 €	652,79 €	16 374,37 €	0,00 €	0,00 €	66 570,54 €
2029	17 027,16 €	475,23 €	16 551,93 €	0,00 €	0,00 €	50 196,17 €
2030	17 027,16 €	295,74 €	16 731,42 €	0,00 €	0,00 €	33 644,24 €
2031	17 027,16 €	114,34 €	16 912,82 €	0,00 €	0,00 €	16 912,82 €

**BUDGET PAIC**  
(Parc d'Activité Intercommunal du Charmeau)

## Compte administratif 2023

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	2 060,87	2 060,87	24 582,20	24 582,20	26 643,07	26 643,07
<b>Totaux pour l'exercice 2023</b>	0,00		0,00		0,00	
TOTAUX avec reprise des résultats antérieurs reportés	2 060,87	2 060,87	24 582,20	24 582,20	26 643,07	26 643,07
<b>Résultats de clôture 2023</b>		0,00		0,00		0,00
Besoin de financement	<b>0,00</b>					
Excédent de financement	<b>0,00</b>					
Reste à réaliser	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
Besoin de financement	<b>0,00</b>					
Excédent de financement des restes à réaliser	<b>0,00</b>					
Besoin total de financement	<b>0,00</b>					
Excédent total de financement	<b>0,00</b>					
<b>CONSIDÉRANT l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de</b>	<b>0,00</b>	<i>au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé</i>				
	<b>0,00</b>	<i>au compte 002 (Fonctionnement) : déficit de fonctionnement reporté</i>				

## Budget 2024

Ce budget prend en compte les crédits nécessaires pour les travaux d'aménagement du parc qui ont pris du retard dû aux obligations administratives réglementaires, fouilles archéologiques et étude d'impact, et qui sont évalués à environ 1 750 000 HT (hors études et frais annexes).

Le cabinet d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage **travaille à la réalisation du permis d'aménager et des dossiers de consultations des entreprises de travaux.**  
Les plans d'aménagement ont dû être modifiés pour exclure les zones de fouilles afin que le projet reste économiquement viable.

**Il nous faudra affiner son enveloppe budgétaire et rechercher les aides financières. Un consultant a été missionné sur ce projet pour la recherche de subventions.**

Il y a une prévision d'emprunt sur ce budget d'environ 268 400 € ; le reste des recettes étant constitué des ventes de terrains dont la surface reste à affiner compte tenu de la modification des plans et la subvention du conseil général.

Le prix des terrains pourra être déterminé à la fin du projet quand le coût de l'opération sera définitivement arrêté.

Détail des dépenses des postes études et travaux inscrites au budget 2024 :

<b>DEPENSES</b>		
Compte		
<b>6045</b>	<b>Etudes</b>	<b>62 850,00 €</b>
	Honoraires	
	AVENANT MOE POUR PA ET MODIFICATIONS	8 500,00 €
	ETUDE TRAFIC	4 600,00 €
	GEOMETRE (BORNAGE / LEVEE TOPO)	15 000,00 €
	ETUDES ENVIRONNEMENTALES (Impact/ENR/Zone Humide)	12 000,00 €
	ETUDES DE SOL / IC / PIEZO	2 000,00 €
	HUISSIER	8 750,00 €
	REVISIONS (partie études)	5 000,00 €
	<b>Frais d'insertion</b>	<b>7 000,00 €</b>
<b>605</b>	<b>Travaux</b>	<b>2 097 710,00 €</b>
	<b>Maitrise d'œuvre</b>	
	Partie travaux	16 710,00 €
	<b>Concessionnaire</b>	
	Inspection télévisée/Etanchéité/Compactage	6 000,00 €
	Télécom/Fibre	10 000,00 €
	Eclairage public	50 000,00 €
	Electricité (Yc transformateurs)	130 000,00 €
	<b>Travaux</b>	
	Installation chantier/voirie/asst/eau potable/,,,,,	1 750 000,00 €
	<b>Divers imprévus</b>	<b>52 500,00 €</b>
	<b>Révisions</b>	<b>82 500,00 €</b>
<b>6588</b>	Autres Charges divers de gestion courantes (arrondi TVA)	1,00 €
Total budget		<b>2 160 561,00 €</b>

# BUDGET PACB (Parc d'activité du Canal de Bourgogne)

## Compte administratif 2023 :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		10 370,90		0,00	0,00	10 370,90
Opérations de l'exercice	1 850 213,66	1 848 729,10	1 881 509,35	1 881 509,35	3 731 723,01	3 730 238,45
<b>2023</b>	<b>1 484,56</b>			<b>0,00</b>		<b>-1 484,56</b>
TOTAUX avec reprise des résultats antérieurs reportés	1 850 213,66	1 859 100,00	1 881 509,35	1 881 509,35	3 731 723,01	3 740 609,35
<b>Résultats de clôture 2023</b>		<b>8 886,34</b>		<b>0,00</b>		<b>8 886,34</b>
Besoin de financement	<b>0,00</b>					
Excédent de financement	<b>8 886,34</b>					
Reste à réaliser	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
Besoin de financement						
Excédent de financement des restes à réaliser	<b>0,00</b>					
Besoin total de financement	<b>0,00</b>					
Excédent total de financement	<b>8 886,34</b>					
<b>CONSIDÉRANT</b> <i>l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de</i>	<b>0,00</b>	<i>au compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé</i>				
	<b>0,00</b>	<i>au compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté</i>				

## Budget 2024

Le budget du PACB retrace les opérations de financement de l'aménagement de ce parc et les ventes de terrains.

Il a été créé en 2017 suite au transfert de la compétence économique et au rachat par la CCAM des terrains du PACB.

Le budget des services généraux verse une subvention de 221 200 € au PACB pour financer l'emprunt relatif au parc et des frais divers tels que les honoraires de géomètre pour les documents d'arpentage (environ 10 000€).